

## **PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial**  
**Bureau de l'accompagnement à la transition écologique et des procédures environnementales**

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **Projet de construction et d'exploitation d'un parc éolien de trois aérogénérateurs implanté sur le territoire de la commune de BLAIN (maître d'ouvrage : SAS EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE)**

Par arrêté préfectoral n° 2025/ICPE/519 du 16 décembre 2025 une enquête publique est ouverte, en mairie de Blain, pendant trente et un jours consécutifs, **du lundi 12 janvier 2026 à 8h30 au mercredi 11 février 2026 à 17h30**, portant sur la demande présentée par la société SAS EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant trois aérogénérateurs, et un poste de livraison, implantée sur le territoire de la commune précitée.

M. Pierre BACHELLERIE, commissaire de la Marine nationale retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur ; il reçoit en personne les observations et propositions du public, en mairie de Blain (2 rue Charles de Gaulle – 44130 BLAIN), aux jours et heures suivants **et selon les modalités d'accueil du public en vigueur :**

**Lundi 12 janvier 2026 de 8h30 à 12h15**  
**Mercredi 21 janvier 2026 de 13h30 à 17h30**  
**Samedi 31 janvier 2026 de 9h00 à 12h00**  
**Mardi 3 février 2026 de 13h30 à 17h30**  
**Mercredi 11 février 2026 de 13h30 à 17h30**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête est déposé en mairie de Blain, où toute personne peut en prendre connaissance sur place, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Il peut être aussi consulté sur un poste informatique, en mairie de Blain.

Ce dossier est également mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique à l'adresse suivante : <http://loire-atlantique.gouv.fr> et directement sur la plate-forme numérique accessible ici : <https://www.registre-dematerialise.fr/7007/>

Le dossier comporte une étude d'impact du projet ainsi que les avis obligatoires notamment l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant la stricte durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête « papier » déposé en mairie de Blain.

Celles-ci peuvent également être adressées, par voie postale au commissaire enquêteur, en mairie de Blain (2 rue Charles de Gaulle – 44130 BLAIN).

Elles peuvent être déposées directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7007/> accessible également depuis le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique ([www.loire-atlantique.gouv.fr](http://loire-atlantique.gouv.fr)), ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-7007@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7007@registre-dematerialise.fr)

La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte.

Toutes les observations et propositions du public sont mises à la disposition du public, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, les rapport et conclusions de l'enquête sont publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Blain, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée, par courrier, auprès de la société SAS *EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE*, dont le siège social est situé rue Roland Garros – Bât F – 44700 ORVAULT.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale unique délivrée par le préfet de la Loire-Atlantique, assortie de prescriptions d'exploitation, ou un refus.